

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 30

**MINISTERE
DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	8
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	9
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	11
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	12
2.1.	PROGRAMME 391: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	13
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	14
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	15
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	15
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	17
2.2.	PROGRAMME 392: AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES	29
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	30
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	30
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	32
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	34
2.3.	PROGRAMME 393: MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL ET DE PRODUCTION	42
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	43
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	43
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	45
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	48
2.4.	PROGRAMME 394: GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES SPECIFIQUES A L'AGRICULTURE	52

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	53
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	53
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	54
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	55
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	58
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	59
3.2.	LEÇONS APPRISES	60
3.3.	PERSPECTIVES	61

NOTE EXPLICATIVE

Le Rapport Annuel de Performance (**RAP**), joint en annexe au projet de loi de règlement conformément aux dispositions de la Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques (article 21, alinéa 3), présente les résultats obtenus par un Département ministériel ou une Institution constitutionnelle dans le cadre de l'exécution du Projet de Performance des Administrations (**PPA**) au cours d'un exercice.

Le MINADER, engagé dans cette exigence légale, présente son Rapport Annuel de Performance 2020 pour rendre compte de la performance projetée dans le PPA du même exercice, en liaison avec son objectif stratégique.

Le RAP 2020 du MINADER présente les performances techniques obtenues par Programme au cours de cet exercice, marqué sur le plan national par la mise en œuvre du programme économique et financier, que le Gouvernement a conclu avec le FMI et la poursuite de la mise en œuvre des appuis budgétaires.

Ce document comprend trois parties :

- L'état de mise en œuvre des programmes précisant les principaux résultats techniques et financiers obtenus au cours de l'exercice 2020 ;
- Le bilan stratégique faisant le rapprochement entre l'objectif stratégique sus évoqué et les résultats obtenus, ainsi que
- Les perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Le Cameroun a adopté en 2009, un document de vision pour l'horizon 2035. La volonté politique de l'Etat est de faire du **Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.**

Cette volonté intègre quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de nouveau pays industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

Dans la perspective de la réalisation desdits objectifs, un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a été adopté la même année pour couvrir les dix premières années de ladite vision.

Cette stratégie est centrée sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté.

Le DSCE, qui est la première articulation de la Vision 2035, trouve son point culminant en cette année 2020, avec les objectifs majeurs suivants :

- Porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle ;
- Ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50 % ;
- Ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7%.

Ce document énonce des objectifs clairs de politique économique, sociale et culturelle pour le Cameroun, réaffirme la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation à l'horizon 2030, des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans leur ensemble et se positionne désormais, conformément à la Déclaration de Paris, comme le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement.

Il a consacré au secteur rural, la mission de moteur de l'économie nationale, assurant durablement la sécurité alimentaire des populations et développant des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. Cette option s'articule autour de quatre piliers :

- Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur agriculture et développement rural ;
- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ;
- Modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole ;
- Gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture.

En outre, le Cameroun a signé le 17 juillet 2013, le pacte du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), qui a défini quatre domaines thématiques prioritaires, développés dans le cadre de la formulation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

Le PNIA est le cadre opérationnel de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) dont les objectifs sont les suivants :

- Rendre les produits du secteur rural camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous régionaux et internationaux, tout en permettant une couverture satisfaisante des besoins alimentaires et nutritionnels ;
- Rendre plus performants les facteurs fondamentaux de production à travers la valorisation optimale des ressources en terre et en eau, l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux et leur connexion aux marchés, l'amélioration de l'accès aux matériels, équipements et financements adaptés ;
- Optimiser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion équilibrée de l'ensemble des filières, en tenant compte des contraintes de la préservation de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques ;
- Créer les conditions favorables au développement du secteur en améliorant la gouvernance, c'est-à-dire en impliquant tous les acteurs concernés, afin d'assurer de façon efficace et efficiente la planification, la programmation, la budgétisation, la mobilisation des financements, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du développement du secteur rural.

L'approche stratégique du PNIA repose sur l'agriculture de seconde génération, dont l'objectif général est de générer une croissance durable du secteur, respectueuse du capital environnemental. Cette approche vise à assurer la souveraineté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Cameroun, à travers une modernisation raisonnée et équilibrée des systèmes de production. Dans cette optique, les exploitations familiales agricoles ainsi que celles de moyenne et de grande importance sont prises en compte. Un accent particulier est mis sur le renforcement de la complémentarité entre les différentes catégories d'exploitations, leur intégration dans les chaînes de valeurs et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'Etat œuvre pour l'amélioration de l'environnement institutionnel, la formation, la recherche, l'appui-conseil et la vulgarisation, investissement dans les infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, grands aménagements etc.) et la facilitation de l'accès à la terre et aux financements.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration du présent Rapport Annuel de Performance, le cap fixé par le Président de la République lors de sa prestation de serment du 06 Novembre 2018 concernant la révolution agricole, a été un déterminant de l'évaluation de l'activité du MINADER. Enfin, il convient de mentionner la Lettre de Mission du Premier Ministre, Chef du Gouvernement adressée au MINADER, en guise de Feuille de Route du Gouvernement pour l'exercice 2020, comme élément d'encadrement stratégique de l'action de ce département ministériel. Ladite lettre s'articule autour de 5 axes majeurs, à savoir : (i) l'élaboration de la stratégie de mécanisation de l'agriculture camerounaise ; (ii) l'augmentation d'au moins 10% de la production locale de riz et de maïs par rapport à celle de 2019 ; (iii) la finalisation des activités préalables à l'organisation du RGAE, le manuel de procédures en vue de la mutualisation avec le RGPH; (iv) la tenue de la table ronde de l'agriculture et ; (v) la mise en œuvre du plan sectoriel de riposte au Covid-19 et ses conséquences .

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Le décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), lui a assigné des missions précises en matière agricole et de développement rural. Il s'agit de :

- L'élaboration, la planification et la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural ;
- La conception des stratégies et des modalités pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire ainsi que du suivi de leur mise en œuvre ;
- L'élaboration et le suivi de la réglementation dans le secteur agricole ;
- La protection et le suivi des différentes filières agricoles ;
- L'amélioration quantitative et qualitative de la production et des rendements dans le secteur agricole ;
- La promotion des investissements dans le secteur agricole en liaison avec le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- La promotion de la mécanisation dans le secteur agricole ;
- La promotion des petites, moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole en liaison avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;
- L'identification et la promotion de nouvelles productions agricoles pour l'exportation ;
- La protection phytosanitaire des végétaux ;
- La collecte, la production et l'analyse des statistiques agricoles ;
- La coordination de la gestion des situations de crise en matière agricole ;
- La vulgarisation agricole en liaison avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et les Administrations concernées ;
- Le suivi des normes dans le secteur agricole ainsi que le contrôle de leur application ;
- Le suivi des organisations professionnelles agricoles ;
- Le suivi des coopératives agricoles ;
- La diffusion de l'information et des conseils agricoles auprès des producteurs en liaison avec le Ministère de la Communication ;
- Le suivi des écoles de formation des personnels agricoles en relation avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement ;
- La promotion du développement communautaire ;
- L'encadrement des paysans ;
- La participation à la planification et au suivi de la réalisation des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, en liaison avec les Ministères compétents.

Pour l'exécution de sa mission et de ses attributions, le MINADER organise ses interventions autour de quatre programmes que sont :

- Programme 391- Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur agriculture et développement rural ;
- Programme 392- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ;
- Programme 393- Modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole ;
- Programme 394- Gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural exerce sa tutelle technique sur :

- La Cameroon Development Corporation (CDC) ;
- La South West Development Authority (SOWEDA);
- La Mission de Développement du Nord-Ouest (MIDENO) ;
- La Société de Développement du Cacao (SODECAO) ;
- La Société de Développement du Coton (SODECOTON) ;
- Le Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole(CENEEMA) ;
- La Palm Oil plantations limited company. (PAMOL);
- La Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts (CAPEF) ;
- Le Fond de Développement des Cultures (FODEC) ;
- L'Office Céréalière (OC) ;
- La Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) ;
- L'Unité de Traitement Agricole par Voie Aérienne (UTAVA) ;
- ü La Upper Noun Valley Development Authority (UNVDA).

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

L'exécution des Programmes budgétaires a été substantiellement influencée non seulement par des instruments juridiques d'importance qui ont prévalu, mais également par un contexte environnemental et socio-économique particulièrement rudes.

INSTRUMENTS JURIDIQUES

La performance du MINADER au cours de l'année 2020 a été encadrée par certains instruments juridiques qui ont impacté l'exécution des programmes au cours de cette période. Il s'agit de :

- la Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, qui concède aux responsables de Programmes, un rôle prépondérant en matière de gestion des Programmes budgétaires et qui a engendré une plus grande implication de ces derniers dans l'exécution et le suivi des Programmes ;
- l'Ordonnance N° 2020/001 du 03 juin 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de Finances 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, qui crée un Compte d'Affectation Spéciale intitulé : « **Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales** »;
- Décret N° 2018/ 4992/PM du 21 juin 2018, fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public, qui a permis une meilleure lisibilité et une

maîtrise accrue des projets d'investissement public programmés au cours de cet exercice, ceci a permis une exécution optimale de certains projets ;

- Décret N°2020/3221/PM 22 juillet 2020 fixant répartition de la dotation du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales. Ce décret met l'accent sur l'acquisition d'intrants, l'encadrement des producteurs et la mise en place du dispositif d'incitation pour une meilleure production agricole et vivrière, notamment les produits de grande consommation et de substitution susceptibles de réduire la dépendance aliment

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

De façon générale, les aléas climatiques n'ont pas exercé une influence significative sur les activités agricoles.

Toutefois, dans la partie septentrionale, l'on a noté une forte variabilité de la pluviométrie et l'élévation des températures notamment, dans l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua. Ainsi, Les inondations survenues au courant du mois d'août 2020 dans les Régions septentrionales, sont la résultante d'une pluviométrie exceptionnelle, ayant entraîné la destruction de plus de dix milles ha (10 000) de champs.

Quant à la partie méridionale, le climat relativement propice a été un facteur déterminant dans l'amélioration de la production.

CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

Au plan politique et socioéconomique le contexte a été marqué par :

- une grave crise sanitaire due à la pandémie de la COVID 19, qui a fortement affecté tous les secteurs de la vie économique. Son impact sur le secteur agricole s'est fait particulièrement ressentir chez les producteurs, qui ont dû faire face à une baisse considérable de la demande, entraînant ainsi la baisse de leurs revenus et les exposant à la précarité. De plus, les mesures restrictives édictées par le Gouvernement en vue d'endiguer cette crise, ont considérablement plombé la mise en œuvre de la majeure partie des activités programmées ;
- le renforcement de la décentralisation qui a permis une augmentation substantielle des Ressources transférées aux Collectés Territoriales Décentralisées ;
- l'évolution positive de la situation socio politique et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord, a eu comme conséquence, une légère amélioration du taux d'encadrement des producteurs, et une timide reprise des activités agricoles. Toutefois, l'abandon des champs, la baisse de la production agricole et l'évacuation pénible des productions dans certaines localités, restent encore perceptibles.
- la propension de la population rurale jeune à certaines activités relativement rentables, à l'instar de l'extraction minière artisanale, le métier de mototaxi, ainsi que l'exode rural qui va croissant, ont considérablement réduit la main d'œuvre agricole, avec pour corollaire, une baisse de l'activité agricole dans les zones concernées.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

La mise en œuvre des Programmes au cours de l'année 2020 a globalement été marquée par des actions d'envergure et événements de portée générale en l'occurrence :

- le soutien des partenaires techniques et financiers au plan de riposte contre la COVID-19 ;
- l'allocation de 6 milliards FCFA en ressources additionnelles, pour la riposte au COVID-19 au sein du MINADER ;
- le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour les investisseurs nationaux et étrangers désireux d'exploiter les terres aménagées pour la culture du riz et du maïs ;
- la densification de la coopération avec le Maroc à travers la dotation par l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), des unités mobiles et équipements de laboratoires d'analyses des sols ;
- la mise en place par le MINEPAT d'un pool de ressources financières des FINEX au bénéfice des projets/programmes ;
- la suspension de la mise en œuvre du Manuel de Procédures d'octroi des subventions en intrants et équipements agricoles au Cameroun ;
- La fermeture partielle/totale des frontières ariennes, maritimes et terrestres ;
- la mise en valeur des superficies aménagées dans le Logone et Chari, pour la riziculture ;
- la mutualisation des opérations du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage et celles du Recensement Général de la Population et de L'Habitat ;

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 391

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS
SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Responsable du programme

MVONDO NNA PATRICK

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 391 est intitulé **Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur agriculture et développement rural**. Il a pour objectif global, d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des Programmes au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. De manière spécifique, sa mise en œuvre concoure entre autres à :

- assurer le fonctionnement efficace et efficient des structures du MINADER ;
- améliorer la qualité et l'efficacité de la planification et de la programmation des activités du MINADER ;
- mettre en place un dispositif fonctionnel de collecte, de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINADER ;
- doter les services des infrastructures et équipements adéquats ;
- optimiser les échanges d'informations et la communication ;
- veiller au respect des droits et de la réglementation en vigueur au MINADER....

Il est mis en œuvre à travers les six (06) actions suivantes :

- Action 1 : Coordination et suivi des activités des services ;
- Action 2 : Etudes stratégiques et planification ;
- Action 3 : Gestion Financière et budgétaire ;
- Action 4 : Gestion de l'information ;
- Action 5 : Développement des ressources humaines et Amélioration du cadre de travail ;
- Action 6 : Communication et relation publique.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	78.3
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	93.58
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 02: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION Action 03: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE Action 04: GESTION DE L'INFORMATION Action 05: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL Action 11: COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE Action 12: GESTION DE L'INFORMATION	
DOTATIONS INITIALES	AE 21 349 939 191	CP 20 303 843 192
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MVONDO NNA PATRICK,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La gouvernance et l'appui institutionnel sont une condition nécessaire pour le développement rural. Cet unique programme support vise essentiellement à replacer l'Homme au centre de la Stratégie du MINADER.

Il a été également question de disposer des statistiques régulières et fiables reconnues par l'ensemble des acteurs et des partenaires. Un appui spécifique et conséquent à la production des statistiques a été pris en compte. Il s'est agi également de se doter des moyens, de mettre en œuvre un dispositif global de suivi-évaluation sectoriel.

Il s'est agi aussi de mettre un accent particulier sur l'emploi, l'enseignement et la formation agricole à travers l'adaptation de la formation agricole aux nouveaux besoins de l'agriculture camerounaise et le développement de l'entreprenariat rural.

Les activités du Programme 391 intitulé : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous - secteur agriculture et développement rural ont été réalisées dans un environnement marqué par :

- la tension sociale dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest et l'insécurité transfrontalière dans les régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême –nord et de l'Est, ont entravé la bonne exécution des tâches liées à l'amélioration du cadre de travail ;
- l'Ordonnance N° 2020/000 du 03 juin 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de Finances 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, qui recentre la loi de finances sur la lutte contre le coronavirus et réduit le budget du MINADER de 18,2 milliards, supprimant ainsi la majeure partie des projets initialement programmés ;
- le Décret N° 2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant répartition de la dotation du Fonds Spécial de solidarité nationale, pour la lutte contre la COVID 19 et ses impacts qui met l'accent sur l'acquisition d'intrants, l'encadrement des producteurs et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des producteurs en vue de réduire la dépendance alimentaire ;
- la crise sanitaire liée à la COVID 19, a empêché le bon suivi de l'exécution des programmes.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Le programme 391 a pour objectif principal d'améliorer la coordination des services tout en assurant la bonne mise en œuvre des programmes du MINADER. L'évaluation de ce Programme se fait à travers le taux de réalisation de ses activités budgétisées. La valeur cible en 2020 était 96,5 % mais la valeur atteinte est de 78,59% correspondant à un taux de réalisation annuelle de 81,45%.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pour le compte de l'exercice 2020, un accent particulier a été mis sur :

- la coordination des activités du MINADER ;

- le suivi technique et financier des activités du MINADER ;
- l'élaboration des documents de planification ;
- la poursuite de la mise en œuvre du RGAE ;
- l'amélioration du cadre du travail (*constructions, réhabilitation, réfection des bâtiments administratifs et d'astreinte, équipement des services du MINADER, etc.*) ;
- le renforcement des capacités des personnels du MINADER.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	78.59% d'activités budgétisées ont été réalisées	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	1.90	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 19 082 521 059	CP 18 036 425 060
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 2 267 418 132	Ecart CP 2 267 418 132
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 15 469 788 335	CP 15 410 461 928
TAUX DE CONSOMMATION	81,06 %	85,44 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Par rapport à la dotation révisée, la majorité des activités prévues ont été réalisées, mais il est à noter que les appels à concurrence ont influencé certains taux d'exécution financière. la valeur atteinte est proportionnelle à la cible de 2020, fixée à 96,5%.	
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des bourses d'études aux personnels ; • Organisation de la table ronde sur l'Agriculture ; • Conférence internationale sur la Cajou ; • Construction des DRADER du Nord-Ouest et du Nord ; • Construction de la case des chefs de la Lékié ; • Paiement des arriérés des prestations diverses ; • Réalisation des modules complémentaires et thématiques du RGAE. 	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Au cours de l'exercice 2020, 06 actions dans le Programme 391 ont été budgétisées, à savoir:

- Action 1 : Coordination et suivi des activités des services ;
- Action 2 : Etudes stratégiques et planification ;
- Action 3 : Gestion Financière et budgétaire ;
- Action 4 : Gestion de l'information ;
- Action 5 : Développement des ressources humaines et Amélioration du cadre de travail ;
- Action 6 : Communication et relation publique.

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES										
OBJECTIF	Assurer le fonctionnement efficace et efficient des structures du MINADER									
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au MINADER							TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 52,8	
	Unité de mesure	%								
	Année de référence:	2018								
	Valeur de référence:	98.99								
	Année cible:	2022								
	Valeur Cible	100.0								
	Réalisation exercice (Résultat technique):	50,16								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	4 948 622 954	4 947 526 955	4 995 758 594	4 994 662 595	3 111 229 673	3 098 776 252	62,27 %	62,04 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La crise sanitaire liée à la COVID 19 a gelé les activités régaliennes de la structure et par là même, limité la tenue des réunions de coordination et l'effectivité des missions de suivi.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Coordination des activités du MINADER</p> <ul style="list-style-type: none"> - 42/42 comités de pilotage tenus ; - 04/04 rapports de coordination des activités produits ; - 60 comptes rendus de réunion et d'audience produits. <p>Suivi technique et financier des activités du MINADER</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1/1 RAP élaboré ; - 1/1 dialogue de gestion stratégique organisé. - 0/1 document d'évaluation de la chaîne des résultats élaboré ; - 0/1 document de la Charte Ministérielle de gestion du MINADER produit ; - 0/1 atelier de renforcement des capacités des services déconcentrés organisé ; - 1/1 Conférence Annuelle des services centraux et déconcentrés organisée ; - 0/1 mission de suivi évaluation physico financier des Compétences et Ressources Transférées aux CTD effectuée. 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les activités relatives à la mise en place du dispositif de pilotage de la performance n'ont pas budgétisées (Chartes ministérielle, protocole de gestion des programmes, tableaux de bord, évaluation de la chaîne des résultats...)</p> <p>La valeur atteinte en 2020 est de 50,16, pour une cible de 2020 fixée à 95% (RAP 2019).</p>									

Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none">- poursuivre la mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance du MINADER ;- renforcer le suivi évaluation physico financier ;- tenir le dialogue de gestion stratégique ;- redynamiser le comité de la chaîne PPBS.
-------------------	---

Action 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la planification et de la programmation des activités du MINADER							
Indicateur	Intitulé:	nombre de Documents de la planification et de la programmation produits annuellement dans les délais au MINADER					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	6.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	6.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	6						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	131 000 370	131 000 370	42 076 667	42 076 667	41 481 468	41 481 468	98,58 %	98,58 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>La réalisation des activités de cette action a été marquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le début du 3^{ème} triennat de la mise en œuvre du budget-programme ; - La finalisation de la relecture de la stratégie du développement du secteur rural (SDSR) ; - La poursuite de la mise en œuvre effective de l'Appui Budgétaire de l'Union Européenne ; - La réalisation de la deuxième Revue Sectorielle conjointe. <p>Ce qui a permis l'amélioration des documents de stratégie et de planification La production du troisième rapport biannuel du niveau de mise en œuvre du processus du PDDAA.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>1/1 Document de Revue du portefeuille de Coopération agricole entre le MINADER et ses partenaires techniques et financiers élaboré ;</p> <p>1/1 Document de revue et rationalisation des activités du MINADER élaboré ;</p> <p>1/1 Document du Projet de Performance des Administrations (PPA) élaboré ;</p> <p>1/1 document du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) élaboré ;</p> <p>1/1 Document de la Chaîne des résultats prévisionnels</p> <p>1/1 Document des Conférences Elargies de Programmation et de Performance Associé (CEPA) élaboré.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités budgétisées dans le cadre de cette action ont été réalisées ; - Amélioration du dispositif opérationnel de suivi et de pilotage du budget programme à travers les mécanismes du dialogue de gestion ; <p>Les résultats obtenus au plan technique sont appréciés par la disponibilité effective des documents attendus par activité.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités des acteurs de la chaîne PPBS; - imprégnation du personnel du MINADER aux nouvelles orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND) ; - plaidoyer pour une prise en compte et une budgétisation effective des tâches mûrées en vue de l'opérationnalisation de cette action ; - élaboration des plans de développement et études prospectives en vue de réorienter le cas échéant les politiques agricoles ; - consolidation de la restructuration des programmes et actions du MINADER avec ancrage aux documents stratégiques nationaux 							

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

OBJECTIF	Améliorer la qualité de la dépense au MINADER							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au MINADER				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		12.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		12.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		12					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 265 085 877	13 265 085 877	11 046 329 788	11 046 329 788	10 973 730 196	10 973 730 196	99,34 %	99,34 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>La réalisation des activités de cette action a été marquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019, portant loi de finances de la république du Cameroun, pour l'exercice 2020, qui détermine les ressources et charges de l'Etat, les conditions de l'équilibre budgétaire et financier, et arrête le budget de l'Etat ; - l'Ordonnance N° 2020/000 du 03 juin 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de Finances 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, qui recentre la loi de finances sur la lutte contre le coronavirus et réduit le budget du MINADER de 18,2 milliards, supprimant ainsi la majeure partie des projets initialement programmés ; - la promulgation du décret N°2019/281 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat et les innovations du processus de préparation et l'élaboration du budget programme ; - le démarrage tardif des opérations budgétaires et du processus de contractualisation avec les fournisseurs et prestataires ; - la prise en compte des arriérés et des ressources non ordonnancées ; - la prise en charge du personnel nouvellement recruté. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Gestion financière :</p> <p>50/50 états de paiement des salaires établis et payés ; 50/50 états de paiement des primes établis et payés ; 1/1 état de paiement des ressources non ordonnancées (arriérés, etc.) établi et payé ; 1/1 état de paiement des ressources non ordonnancées (arriérés, etc.) établi et payé ; 1/1 état de paiement des bourses et stages établi et payé.</p> <p>Gestion budgétaire :</p> <p>1/1 document de pré conférence élaboré ; 1/1 document de conférence budgétaire élaboré ; 1/1 Projet de performance des administrations (PPA) élaboré ; 4/4 rapports trimestriels sur l'exécution du budget des services centraux, déconcentrés et des organismes sous tutelles élaborés.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'écart observé entre les niveaux d'exécution financière et technique s'explique par le retard de paiement de certaines dépenses engagées.							
Perspectives 2021	<p>Pour une exécution optimale des activités de cette action, il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La programmation du paiement des dépenses non ordonnancées et d'autres arriérés ; - Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne budgétaire sur la reddition et la production des comptes administratifs et de gestion ; - La programmation de la budgétisation des ressources à transférer au profit des CTD. 							

Action 04 GESTION DE L'INFORMATION

OBJECTIF	constituer et diffuser des informations à travers des systèmes fiables et sécurisés							
Indicateur	Intitulé:	nombre de documents statistiques produits annuellement au MINADER					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 60	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	1.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	5.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	03						
Indicateur	Intitulé:	taux de mise en oeuvre du schéma directeur informatique au MINADER					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	44.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	68.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:	proportion des ressources documentaires organisées et actualisées					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	46.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	62.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	10 633 700	10 633 700	8 678 828	8 678 828	8 676 392	8 676 392	99,97 %	99,97 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des données statistiques fiables dans le sous-secteur agriculture et développement rural ; - Rareté des ressources financières. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de l'annuaire statistique 2020<AGRISTAT> ; - Countrystat ; - Quantification des échanges transfrontaliers des produits agro-sylvo pastoraux entre le Cameroun, la CEMAC et le Nigeria ; - Production et diffusion du FLASH ; - Evaluation de la campagne agricole et les disponibilités alimentaires dans les régions de l'EST, ADAMAOUA, NORD, EXTREME NORD et OUEST ; - Indice de prix des produits agricoles ; - Système d'information sur les marchés ; - Elaboration des documents techniques de collecte des données ; - Formation du personnel en charge de la collecte des données ; - Production des documents techniques d'informations sur les marchés agricoles (guide de collecte, fiches) ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus de migration vers une nouvelle plateforme initiée par la FAO, rend le chargement des données impossible avant la fin de l'opération Countrystat ; - La non budgétisation des activités relatives à la mise en place du schéma directeur informatique et à l'organisation et l'actualisation des ressources documentaires. 							

Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none">- compléter l'annuaire statistique ;- renforcer les appuis multiformes et le partenariat pour favoriser une meilleure production des données statistiques sectorielles ;- Améliorer la visibilité de la plateforme ;- Diffuser le flash ;- Multiplier et diffuser les résultats de l'évaluation de la campagne agricole et les disponibilités alimentaires dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Ouest ;- Poursuivre la finalisation des documents en collaboration avec l'INS et MINEPIA ;<ul style="list-style-type: none">- Produire des informations sur les marchés agricoles.
-------------------	---

Action 05 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL										
OBJECTIF	Assurer que les services sont dotés des ressources humaines ainsi que des infrastructures et équipements adéquats									
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINADER				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 77,3			
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		99.04							
	Année cible:		2022							
	Valeur Cible		100.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):									
Indicateur	Intitulé:		Proportion du personnel disposant d'un poste de travail fixe au MINADER				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 77,3			
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		100.0							
	Année cible:		2022							
	Valeur Cible		100.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):									
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	2 027 161 730	982 161 730	1 964 619 553	919 619 553	327 337 816	280 464 830	16,66 %	30,5 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'environnement de travail a été marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la survenue de la pandémie à corona virus, ayant conduit à un collectif budgétaire intervenu en milieu d'exercice ; - la poursuite de l'amélioration du cadre et des conditions de travail des personnels du MINADER, à travers la construction, la réhabilitation des bâtiments administratifs, l'équipement en matériel informatique des services du MINADER ; - la promotion du Bilinguisme. 									

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>La construction, réhabilitation et la réfection des bâtiments administratifs et d'astreinte</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1/1 extension du bâtiment des services centraux du MINADER (travaux en cours) - 2/2 construction des DDADER (<i>le Koungki et la Mefou et Akono</i>) - 1/1 réfection de la résidence et de la dépendance du DRADER Ouest - 3/4 réfection des DDADER (<i>Vina, Haut-Nkam et Ndé</i>) - 2/3 réfection de DADER (<i>Dembo et Bana</i>) - 1/1 réfection de la ferme de Ngaoundéré; <p>L'équipement des services du MINADER</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1/1 véhicule d'apparat pour le Ministre acquis - 1/1 salle de conférence du MINADER équipée en matériel de sonorisation - 1/1 DRADER de l'Ouest équipé en mobilier - 4/4 DADER équipé en mobilier (<i>Vina, Haut-Nkam, Haute Sanaga et Banganté</i>) - PADFC équipé en matériel informatique - 30/30 personnes formées en bilinguisme au centre pilotes. - 18/18 acteurs des chaînes budgétaires formés sur l'utilisation du logiciel PROBMIS - 10/10 secrétaires formés sur l'utilisation des logiciel WORD et Excel ; - 30/30 personnes formées sur le traitement des actes de promotion; - 20/20 personnes formées sur la liquidation des droits des personnels fonctionnaires; - 20/20 personnes formées sur la liquidation des droits des personnels non fonctionnaires; - 6/6 personnes formées en Economie numérique; - 08/08 traducteurs formés sur l'utilisation du SDL TRADOS Studio; - 4/4 construction de salles de classe pour les centres de formations du MINADER (<i>2 salles de classe à l'EFDC de Guider et 2 salles de classe à l'ETA de Dibombari</i>) - 1/1 réhabilitation de CEAC de Bangoulap
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>En 2020, toutes les tâches ayant bénéficié de financements ont été presque entièrement réalisées. Toutefois, il y a lieu de relever que certaines tâches, du fait du collectif budgétaire, n'ont pas été réalisées. C'est le cas, entre autres, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction de la Délégation régionale du MINADER du Nord ; - la construction de la Délégation régionale du Nord-ouest ; - l'acquisition des motocyclettes pour les services du MINADER ; - l'acquisition de trois (03) véhicules Berlines pour les Inspecteurs de Service ; - l'acquisition de trois (03) véhicules stations wagons pour Directeurs ; <p>l'acquisition et installation des kits météorologiques.</p>
<p>Perspectives 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la poursuite la formation des personnels en Bilinguisme ; - le renforcement les capacités de traducteurs ; - la poursuite des travaux d'extension du bâtiment central du MINADER ; - la poursuite des travaux de construction des Délégations Régionales du Nord et du Nord-ouest ; - la construction de la case des chefs de la Lékié.

Action 11 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE

OBJECTIF	Rendre davantage visibles les actions menées au MINADER							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINADER				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 92,59	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		196.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		236.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		199					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	23 316 850	23 316 850	23 316 850	23 316 850	23 268 307	23 268 307	99,79 %	99,79 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre des activités de communication au MINADER a été marquée par la crise sanitaire due à la COVID-19, qui a empêché la médiatisation de certaines activités.							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020, et dans le but de réaliser les activités inscrites dans le PPA 2020, la CELCOM a réalisé les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - € couverture médiatique de la communication des résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé sur la sécurité alimentaire au Cameroun ; - couverture médiatique de l'installation officielle de Madame le Secrétaire Générale du MINADER ; - couverture médiatique de la 164^{ème} session de la FAO tenue en visioconférence ; - couverture médiatique de l'installation officielle du Président de la CAPEF ; - couverture médiatique de l'audience du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural accordée au Président de la Mutuelle Financière de Développement ; - couverture médiatique de la cérémonie officielle de lancement de la campagne de sensibilisation contre la covid 19 par PEA Jeunes ; - couverture médiatique de la campagne contre la covid 19 de Croplife ; - couverture médiatique de la visite de travail du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural à Kribi ; - couverture médiatique du point de presse du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural sur la sécurité alimentaire ; - couverture médiatique de la Journée Internationale des Coopératives ; - couverture médiatique de l'audience que Ministre a accordée à une délégation de l'Armée de l'Air du Nigeria ; - couverture médiatique de la 27^{ème} session du Comité de l'Agriculture de la FAO ; - couverture médiatique de la cérémonie d'installation officielle du PCA et du DG de l'Office Céréalière du Cameroun ; - couverture médiatique de la double session du Conseil National des Semences et Obtentions Végétales ; - couverture médiatique de la 30^{ème} session ordinaire de la Commission d'Homologation des Produits Phytosanitaires et Certification des Appareils de Traitement ; - couverture médiatique de la cérémonie d'installation officielle du PCA et du DG d'UNDVDA ; - couverture médiatique de la cérémonie d'installation officielle du DG et du DGA de Pamol ; - couverture médiatique de la cérémonie de lancement officiel de PADFA II ; - couverture médiatique de la cérémonie de signature de la Convention MINADER-UTTA ; - couverture médiatique de la 31^{ème} session de la FAO pour l'Afrique ; - participation de la CELCOM au lancement de la campagne agricole dans les régions méridionales et le septentrion (2/2) ; - participation de la CELCOM à la Journée Mondiale de l'Alimentation ; - participation de la CELCOM aux différents mini-comices agropastoraux ; - € € couverture médiatique de la cérémonie de signature d'une convention RGAE - PEA Jeunes ; - € € couverture médiatique du lancement officiel d'ABC-Pader ; - € € couverture médiatique de l'atelier national de validation de la stratégie nationale du développement rural ; - couvertures médiatiques des comités de pilotages des programmes et projets suivants : RGAE, PEA Jeunes, Piefares, Chaines de Valeurs Agricoles de Buea (AIDP), Sapep ; - participation à la conférence annuelle et vœux 2020 ; - production de deux numéros du magazine du ministère de l'agriculture et du Développement Rural, dénommé MINADER Infos.
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>La majorité des activités régaliennes du MINADER ont été médiatisées, cependant, il est impossible de chiffrer les activités non régaliennes, susceptibles de bénéficier d'une couverture médiatique .</p> <p>La valeur atteinte en 2020 est de 199, pour une cible fixée à 216 (RAP 2019).</p>

Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none">- Production de 04 numéros de MINADER Infos ' ;- Animer régulièrement la page facebook du Ministre ;- Animation régulière du site web du MINADER ;- Animer deux fois par mois le magazine radio du MINADER qui aura pour titre "Agriculture de Seconde Génération" au Poste National de la CRTV ;- Produire et distribuer aux médias un dossier de presse permanent sur différents thèmes de l'agriculture ;- Produire et diffuser six (06) documentaires télé de 26 minutes dont 04 dans la zone méridionale et 02 dans la zone septentrionale sur l'agriculture de seconde génération ;- Produire un agenda de l'année 2022 du MINADER et ses organismes sous tutelle, ses projets et programmes.
-------------------	---

Action 12 GESTION DE L'INFORMATION

OBJECTIF	fr							
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	944 117 710	944 117 710	937 190 884	937 190 884	0	0	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)								
Perspectives 2021								

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 392

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES

Responsable du programme

BAMZOK NTOL LOUISETTE

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 392 est intitulé **Amélioration de la Productivité et de la Compétitivité des Filières agricoles**. Il a pour objectif global, de rendre les produits camerounais plus compétitifs, et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous- régionaux et internationaux. De manière spécifique, sa mise en œuvre concoure entre autres à :

- Augmenter le niveau de production des filières stratégiques ;
- Améliorer la qualité des produits agricoles ;
- Améliorer quantitativement et qualitativement le niveau de sécurité alimentaire de l'ensemble des populations ;
- Réduire le taux de perte post-récolte.

Il est mis en œuvre à travers les quatre (04) actions suivantes :

- Action 1 : Développement des filières de productions végétales ;
- Action 2 : Développement des filières de productions végétales ;
- Action 3 : Réduction des risques d'insécurité alimentaire conjoncturelle ;
- Action 4 : Développement des activités de récolte et de post-récolte.

OBJECTIF	Rendre les produits camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous - régionaux et internationaux,	
Indicateur	Intitulé:	Rendement des principales filières agricoles
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	2.81
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	4.21
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE PRODUCTION VÉGÉTALES Action 02: DEVELOPPEMENT DES NORMES ET LABELS DES PRINCIPAUX PRODUITS, EQUIPEMENTS ET INTRANTS AGRICOLES. Action 03: REDUCTION DES RISQUES D'INSECURITE ALIMENTAIRE CONJONCTURELLE Action 04: DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE RECOLTE ET DES OPERATIONS POST RECOLTE Action 05: COORDINATION ET GESTION	
DOTATIONS INITIALES	AE 19 147 257 162	CP 19 147 257 162
RESPONSABLE DU PROGRAMME	BAMZOK NTOL LOUISETTE,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

En 2020, la stratégie du programme consistait à promouvoir les filières agricoles sur la base d'une meilleure organisation de la production, de la récolte ; de la conservation, de la transformation, de la commercialisation, des marchés et la responsabilisation effective des principaux acteurs de la filière. En ce qui concerne les produits destinés à

l'exportation, la priorité sera accordée, notamment au cacao, au café, à la banane, au coton, à l'ananas et à l'hévéa, la banane plantain, le sucre, le mil/sorgho, l'huile de palme sans que soient négligées les autres filières émergentes, notamment la pomme de terre, les légumineuses, l'horticulture. Les actions ont visé l'amélioration des rendements, l'extension des superficies cultivées, la régénération des plantations et la maîtrise des itinéraires techniques.

Le MINADER à travers des activités, a voulu soutenir les opérateurs de ces filières afin de leur permettre de faire face aux difficultés spécifiques qui pourraient entraver leur développement. L'Etat devait se charger de négocier et d'aménager les bassins de production en vue de les mettre à la disposition des exploitants sur une base contractuelle. Le développement des productions agricoles passe par une meilleure prise en compte du rôle moteur que joue tout le circuit de transformation et de commercialisation, en amont comme en aval des filières. Une bonne partie des revenus se concentrent à ces niveaux et les problèmes d'intrants et de marché conditionnent dans une large mesure la rentabilité et donc l'avenir des productions. Il s'agira de vulgariser les mesures incitatives pour rendre le secteur agricole plus attractif. Un dispositif de soutien à l'acquisition des intrants (matériel végétal amélioré, engrais, produits phytosanitaires et équipements appropriés) sera destiné aux exploitations agricoles familiales. Un accent particulier a été mis sur la promotion de la transformation et les modes de production respectueux de l'environnement. A tous les niveaux de la chaîne de valeur, les questions de la réglementation, des normes techniques et de la qualité seront prises en compte.

Cette mise en œuvre des actions, implique les structures du cadre organique notamment : La Direction du Développement de l'Agriculture (**DDA**), la Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui aux Exploitations Agricoles (**DOPA**), la Direction de la Réglementation et du Contrôle de Qualité (**DRCQ**). Elle implique également des structures dont le MINADER assure la tutelle technique.

En 2020, la mise en œuvre de ce Programme s'est faite dans un contexte marqué par :

- Un climat propice à la production agricole du fait de la faible perturbation des pluies dans les zones méridionale et septentrionale ;
- Une maîtrise accrue des attaques des ravageurs et des fléaux divers ;
- Un engouement à la création de nouvelles exploitations agricoles par les jeunes ;
- Une meilleure organisation de la production, de la récolte, de la conservation, de la transformation, de la commercialisation, des marchés et la responsabilisation effective des principaux acteurs de la filière ;
- Une meilleure maîtrise des itinéraires techniques ;
- Une consolidation de l'accompagnement apporté aux acteurs ;
- La vulgarisation accrue des mesures incitatives susceptibles de rendre le secteur agricole plus attractif ;
- La prise en compte des questions de la réglementation, des normes techniques et de la qualité ;
- La persistance de la pandémie COVID-19 ;
- L'amenuisement des ressources financières ;
- Le retard dans l'attribution des marchés de semences et plants.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

L'évaluation globale du Programme 392 se fait à travers la variation du taux de rendement des principales filières agricoles. Il convient de rappeler qu'en 2019, le taux de réalisation de l'indicateur était de 3,31%. Pour ce qui est de l'année cible (2022), il a été fixé à 9,13%.

En 2020, le Programme 392 a reçu une dotation budgétaire initiale de 19 147 257 152 FCFA en AE et CP. Le montant consommé en fin d'exercice est de 17 750 959 612 FCFA pour taux de consommation des ressources budgétaires de 88,75 %.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pour le compte de l'exercice 2020, un accent particulier a été mis sur :

- l'appui à la production et à la distribution du matériel végétal de qualité ;
- l'acquisition et la distribution des engrais aux producteurs ;
- l'acquisition et la distribution du matériel agricole aux producteurs ;
- l'appui à la protection du verger cacao, café et fruitier ; - la mise en place et l'entretien des champs semenciers ;
- L'organisation des activités d'information et de sensibilisation ;
- l'accompagnement des OP à la mise en place des unités de production et de démonstration ;
- La mise en place des stocks de sécurité et l'amélioration du stockage existant ;
- L'évaluation de l'impact de la sécurité alimentaire ;
- L'accompagnement des producteurs vulnérables ;
- L'évaluation de la situation sanitaire des aliments et des principaux problèmes alimentaires ;
- Le processus de labellisation et de certification ;
- L'inspection et le contrôle des produits agricoles ;
- Le renforcement du système d'information phytosanitaire au Cameroun ;
- L'inspection et le contrôle des intrants agricoles et MVQ ;
- L'équipement du laboratoire national d'analyse diagnostique ;
- La dématérialisation des procédures du commerce extérieur.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	3.41 .	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	11.11	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 21 771 846 046	CP 21 771 846 046
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -2 624 588 884	Ecart CP -2 624 588 884
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 20 128 965 475	CP 19 868 700 516
TAUX DE CONSOMMATION	92,45 %	91,26 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le climat favorable dans l'ensemble des zones méridionale et septentrionale a aidé fortement dans l'atteinte des résultats au niveau des bassins de production. Notons aussi que la maîtrise générale des attaques au niveau des exploitations agricoles a également contribué dans la plupart des	

	<p>filières stratégiques à maintenir à niveau stable pour certain et accroître significativement les productions.</p> <p>Toutefois, certaines contraintes ont freiné la réalisation de certaines activités. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de financement et le déblocage tardif du BIP alloué aux Projets et Programmes ; - La durée assez longue du traitement des dossiers à la Paierie Générale du Trésor ; - La complexité des spécifications techniques de certains équipements de laboratoire ; - La non budgétisation de certaines activités ; - La persistance de la pandémie du COVID 19 ; - Le non-paiement des arriérés de semence.
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation statistique des impacts des actions conduites ; - Pérenniser les activités liées à la fourniture du matériel végétal de qualité pour les filières stratégiques ; - Accompagner les acteurs dans l'extension des superficies cultivées et la régénération des plantations et la maîtrise des itinéraires techniques de production ; - Promouvoir l'entrepreneuriat jeune par l'appui à l'installation des jeunes dans leurs micro-projets ; - Poursuivre l'accompagnement, la structuration et la professionnalisation des acteurs ruraux ; - Mettre sur pied un dispositif de surveillance et d'alerte phytosanitaire ; - Suivre la situation alimentaire des populations et de la production agricole dans les zones vulnérables et renforcer le dispositif de constitution de stocks de sécurité en denrées alimentaires ; - Elaborer un catalogue des normes des intrants et des produits phytosanitaires ; - Accentuer la surveillance au niveau des points d'entrée et de sortie du territoire ; - Accentuer le processus de dématérialisation du commerce extérieur - Mettre en place d'un dispositif d'assainissement et de formation des professionnels de vente des intrants agricoles. <p>En marge de ces activités et mesures à mettre en œuvre en vue de l'augmentation des productions agricoles, il est prévu une restructuration des actions de ce programme suivant les orientations de la SND30.</p>

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Au cours de cet exercice 2020, il a été mis en œuvre à travers les quatre (04) actions suivantes :

- Action 1 : Développement des filières de productions végétales ;
- Action 2 : Développement des filières de productions végétales ;
- Action 3 : Réduction des risques d'insécurité alimentaire conjoncturelle ;
- Action 4 : Développement des activités de récolte et de post-récolte.

Action 01 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE PRODUCTION VÉGÉTALES								
OBJECTIF	Augmenter le niveau de production des filières stratégiques							
Indicateur	Intitulé:	Taux d'accroissement des productions des filières stratégiques					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 95	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	7.49						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	9.13						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	8,67						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	11 252 026 502	11 252 026 502	15 602 036 795	15 602 036 795	15 570 325 085	15 570 324 228	99,79 %	99,79 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - l'amenuisement des ressources budgétaires dû à la persistance de la crise de la rareté des ressources financières nationales ; - les crises sécuritaires et humanitaires dans les Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et l'afflux de réfugiés dans la Région de l'Est et celui des déplacés internes vers les grandes métropoles (Yaoundé, Douala et Bafoussam) et dépouillé les bassins de production dans ces régions ; - la persistance de la pandémie à COVID 19 ; - le climat a été favorable dans l'ensemble des zones méridionale et septentrionale ; - la mise en œuvre de la Politique Nationale de Semences Végétales (PNSV). 							

ACTIVITES
MAJEURES
REALISEES
(présentation des
extrants)

- 539,8/5 061,8 t de semences de base et certifié de maïs acquises et distribuées ;
 - 19 377 666/ 40 665 666 boutures certifiées de manioc acquises et distribuées ;
 - 5 285 251/1 721 580 plants de cacao produits et distribués ;
 - 442 740/550 000 plants de cajou acquis et distribués ;
 - 1 078 787 /1 190 642 plants de banane-plantain acquis et distribués ;
 - 134,5/134,5 de riz certifiés acquises et distribuées ;
 - 349/349 t de semences de pomme de terre acquises et distribuées ;
 - 51 144,6 /48 056 t de semences de base et certifiées de sorgho acquises et distribuées ;
 - 09 ha de champs semenciers cacao mis en place ;
 - 25,5 ha de champs semenciers cacao réhabilités ;
 - 03 champs semenciers cajou mise en place.
- Acquisition et distribution d'intrants agricoles**
- 44,5/44,5t t d'engrais acquises et distribuées aux producteurs de la filière riz ;
 - 789/789 sachets de fongicides acquis et distribués ;
- 175/175 l d'herbicides acquis et distribués ;
 - 140/140 l d'insecticides acquis et distribués ;
- Acquisition et distribution du matériel et équipements agricoles**
- 155/155 sécateurs acquis et distribués
 - 369/369 ébranchoirs acquis et distribués
 - 27/27 tronçonneuses acquises et distribuées
 - 100/100 greffoirs acquis et distribués
 - 61/61 écabosseuses acquises et distribuées
 - 175/175 de Machettes acquises et distribuées
 - 175/175 de Houes acquises et distribuées
 - 175/175 de Daba acquises et distribuées
 - 94/94 de Limes acquises et distribuées
 - 92/92 de Pioche acquises et distribuées
 - 05/05 de Porte tout acquis et distribués
 - 24/24 de Pulvérisateurs acquis et distribués
 - 04/04 d'Atomiseurs acquis et distribués
 - 10/10 de Moto pompe acquises et distribuées;
- Entrepreneuriat jeunes**
- 3516/3 700 jeunes accompagnés avec 777 kits administrés distribués aux PIE incubés (PEA-Jeune) ;
 - 233/350 crédits de productions octroyés aux jeunes (PEA-Jeune) ;
 - 1 250 PIE en cours d'incubation (PEA-Jeune) ;
- Appui conseil et vulgarisation**
- 14 587 OP des principales filières accompagnées et encadrées
 - 05 accompagnements des interprofessions
 - 3 000 manuels, fiches technique et brochures produits et distribués ;
 - Les capacités de 200 acteurs ont été renforcées ;
 - 15 062/25 597 unités de production mises en place ;
 - 07 OP structurées ;
 - 20 300 acteurs sensibilisés.

<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)</p>	<p>Le taux de réalisation physique des activités atteint peut se justifier par le fait de la persistance de la pandémie liée au COVID 19 qui a favorisé l'amenuisement des ressources pour la mise en œuvre des activités au sein des programmes et projets. Toutefois, le climat favorablement stable dans l'ensemble du pays, ajouté à cela l'accompagnement de proximité des producteurs par les AVZ dans les zones de production ont contribué à maintenir à un niveau stable la production des principales filières agricoles ; bien qu'on ait observé un accroissement significatif dans quelques filières.</p> <p>Malgré cet exploit de production, beaucoup de contraintes justifient le faible niveau des activités réalisées au sein de l'action. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction du budget qui a induit le non financement de la plupart des activités de soutien à la production agricole dans les filières ; - Le désengagement des fournisseurs de MVQ et intrants agricoles vis-à-vis des marchés du MINADER ; - La pandémie liée au COVID ; <ul style="list-style-type: none"> - la complexité des procédures administratives, financières, comptables et fiscales dans le cadre de l'acquisition matériel végétal de qualité et des intrants agricoles qui rallonge la durée de mobilisation des ressources.
<p>Perspectives 2021</p>	<p>Accroître la productivité des exploitations agricoles par la mise en œuvre d'une stratégie de développement des filières stratégiques en poursuivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un dispositif du suivi et d'évaluation statistique des impacts des actions conduites ; - la pérennisation des activités liées à l'amélioration de l'accès des producteurs au matériel végétal et aux intrants de qualité pour les filières stratégiques ; - l'accompagnement des acteurs dans l'extension des superficies cultivées et la régénération des plantations ainsi que la maîtrise des itinéraires techniques de production ; - la promotion de l'entrepreneuriat jeune par l'appui à l'installation des jeunes dans leurs micro-projets ; <ul style="list-style-type: none"> - la poursuite de l'accompagnement, de la structuration et de la professionnalisation des acteurs ruraux.

Action 02 DEVELOPPEMENT DES NORMES ET LABELS DES PRINCIPAUX PRODUITS, EQUIPEMENTS ET INTRANTS AGRICOLES.								
OBJECTIF	Améliorer le cadre législatif et réglementaire et les outils de mise en conformité des, intrants, équipements et produits agricoles aux normes et exigences du marché							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de textes réglementaires, de manuels et guides élaborés					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	79.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	90.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	45						
Indicateur	Intitulé:	Quantité de pesticides, d'engrais, de semences et plants certifiés de qualité importés et commercialisés					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	23.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	51.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	25,5						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	65 000 000	65 000 000	67 394 660	67 394 660	67 394 660	67 394 660	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Le cadre de mise en œuvre des activités en 2020, a été marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La persistance de la pandémie liée au COVID 19 qui a fortement réduit les importations et exportations de produits, équipements et intrants agricoles ; - La révision des Lois en vigueur vieilles de plus de 17 ans pour la loi semencière et de 15 ans pour la loi phytosanitaire ; - La nécessité d'arrimer les produits aux standards internationaux afin de les rendre plus compétitifs ; - La nécessité de respecter les lois et règlements en vigueur notamment la loi n°2001/014 du 23 juillet 2001 relative à l'activité semencière et la loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ; - La modernisation des Postes Phytosanitaires (PPS). 							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>Labélisation et certification des produits agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 Règlements Techniques Officiels élaborés et homologués - 306 récépissés et 228 certificats d'exercice de l'activité semencière <p>Certification du matériel végétal des principales filières agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 750 000/12 750 000 boutures de manioc ; - 5 819 400/5 819 400 plants de cacao - 2 807 000/2 807 000 plants de palmier à huile ; - 1 575 000/ 1 575 000 rejets d'ananas - 1 463 169/1 463 169 plants de cajou ; - 967 500/967 500 plants de banane plantains ; - 131 000/131 000 plants de café robusta ; - 100 980/100 980 plants d'arbres fruitiers ; - 100 000/100 000 plants d'okok ; - 386/386 tonnes de semences de pommes de terre - 3 028,7/3 058,7 tonnes de semences de maïs ; - 408/408 tonnes de semences de riz <p>Opérationnalisation du Laboratoire National d'Analyse Diagnostique et du Laboratoire Central de Quarantaine Végétale</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 échantillons de formulations d'engrais analysés - 100 échantillons d'engrais mis en vente sur le marché analysé; - 453 d'échantillons des sols analysé; - 61 d'échantillons des produits agricoles analysés <p>Appui au projet de dématérialisation des procédures du commerce extérieur</p> <p>81 agréments phytosanitaires (distributeurs, traitement, norme 15) ont été délivrés aux opérateurs de la filière.</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Les activités budgétisées de cette action ont connu un taux de réalisation satisfaisant avec pour la plupart, l'apport des partenaires notamment OCP et des autres acteurs pour ce qui est du processus d'inspection et de contrôle des champs semenciers.</p> <p>Toutefois, la mobilisation des ressources et les lourdeurs administratives n'ont pas permis d'acquérir les équipements et matériels pour le laboratoire de quarantaine végétale, vu la complexité des spécifications techniques de ces équipements.</p>
<p>Perspectives 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une Serre de germination pour les opérations de certification semencière et de quarantaine végétale ; - Renforcer le dispositif d'inspection et de contrôle des produits agricoles. - Faciliter la circulation des produits, équipements et intrants agricoles respectant les exigences des partenaires et augmenter les flux commerciaux ; - Réduire les délais et les coûts de traitement des dossiers ; - Accroître les exportations des produits agricoles conformes aux normes internationales ; - Démarrer effectivement les opérations sur le compte dépôt du Trésor (450-41-42) créée par l'arrêté conjoint MINADER-MINFI (Arrêté-conjoint n°00022/ MINADER /MINFI du 04 mars 2019 fixant les frais des Opérations d'Inspection et de certification phytosanitaires ainsi que des modalités de gestion des revenus issus desdites opérations) ; - Préparer l'avant-projet de loi sur l'Agriculture Biologique ; - Actualiser la loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire au Cameroun ainsi que ses textes d'application ; - Inspecter et contrôler les produits agricoles ; - Equiper des laboratoires nationaux d'analyse diagnostique ; - Dématérialiser des procédures du commerce extérieur.

Action 03 REDUCTION DES RISQUES D'INSECURITE ALIMENTAIRE CONJONCTURELLE

OBJECTIF	Améliorer quantitativement et qualitativement le niveau de sécurité alimentaire de l'ensemble des populations							
Indicateur	Intitulé:		pourcentage de la population nationale touchée par l'insécurité alimentaire				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		5.7					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		4.38					
Réalisation exercice (Résultat technique):		4,82						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	415 742 198	415 742 198	415 583 533	415 583 533	410 357 011	410 357 011	98,74 %	98,74 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'année 2020 a été marquée par la poursuite de la volonté affichée de l'Etat de lutter contre la faim et de combattre l'insécurité alimentaire, à travers la constitution des stocks de sécurité dans les zones à risque, notamment dans la partie septentrionale et les zones de conflits (Nord-Ouest et Sud-Ouest). Ainsi, les actions menées ont contribué à l'augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinés à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations, tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires, tout en conservant les ressources naturelles de base.</p> <p>Ce qui a permis de soutenir les ménages vulnérables des zones rurales et péri urbaines.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Evaluation de la sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01/01 Appui en denrées alimentaires dans les cantines scolaires. - 02/02 Analyse des indicateurs agro-météorologique en vue de la prévision dans le domaine agro-sylvopastoral. Régions du Nord, Adamaoua, Est, Ouest, Extrême-Nord, du Littoral, du Centre, du Sud, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. - 01/01 Analyse Household Economy Assessment (Enquêtes sur la vulnérabilité économique (HEA)). - 01/01 étude régionale des marchés agricoles - 01/01 étude en vue du découpage du Cameroun en ZME ; - 01/01 enquêtes CFSAM (Evaluation annuelle de la campagne agricole et des disponibilités alimentaires) avec la FAO – Régions du Nord, Adamaoua, Est, Ouest, **Extrême-Nord, du Littoral, du Centre, du Sud, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ; <ul style="list-style-type: none"> - 01/02 sessions de FSMS (Food Security Monitoring Systems).- Régions du Nord, Adamaoua, Est, Ouest, Extrême-Nord, du Littoral, du Sud, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Malgré un taux de réalisation satisfaisant pour les activités budgétisées, il est à noter que la réalisation physique des autres activités ne s'est pas faite aux dates et périodes prévues, ou a été complètement reportée à cause de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance des financements alloués ; - les lourdeurs administratives ; - l'insuffisance des ressources humaines dédiées. <p>La cible fixée en 2020 étant de 4,82 (RAP 2019) , la valeur atteinte est de 4,72.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - engager la mise en place des stocks de sécurité et améliorer celui existant ; - réaliser les enquêtes sur les marchés de référence ; - évaluer la sécurité alimentaire en situation d'urgence ; - accompagner les producteurs vulnérables et reconstituer leur capital végétal. <p>En marge de ces activités, il est prévu le transfert de cette action au Programme 394.</p>							

Action 04 DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE RECOLTE ET DES OPERATIONS POST RECOLTE										
OBJECTIF	Réduire les pertes post récolte									
Indicateur	Intitulé:		proportion des pertes post-récoltes				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		100	
	Unité de mesure		%							
	Année de référence:		2018							
	Valeur de référence:		40.0							
	Année cible:		2022							
	Valeur Cible		31.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):									
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	70 000 000	70 000 000	0	0	0	0	0 %	0 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - l'amenuisement des ressources budgétaires dû à la persistance de la rareté des ressources financières ; - la persistance de la pandémie à COVID 19. 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Aucune activité budgétisée.									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Aucune activité budgétisée.									
Perspectives 2021	Accompagner et améliorer l'accès des producteurs aux équipements modernes de traitement des denrées agricoles après récolte.									

Action 05 COORDINATION ET GESTION

OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	7 344 488 462	7 344 488 462	5 686 831 058	5 686 831 058	4 080 888 719	3 820 624 617	72,39 %	67,18 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Rareté des ressources financières.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	aucune activité n'a été budgétisée dans le cadre de cette action.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Pas d'indicateur affectée à cette action.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> -organiser les dialogues de gestion; -organiser des missions de suivi; -renforcer les capacités des acteurs du programme. 							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 393

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL ET
DE PRODUCTION

Responsable du programme

FALAINA

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 393 intitulé « **Modernisation des infrastructures du monde rural et de production** », a pour objectif global d'améliorer les performances des facteurs fondamentaux de production et le cadre de vie en milieu rural. De manière spécifique, sa mise en œuvre concoure à :

- améliorer l'accès des exploitations agricoles, (petites et moyennes) au financement;
- mettre en place les conditions de valorisation optimale de ressources en terre;
- améliorer le cadre de vie des populations rurales;
- améliorer l'accès des exploitants agricoles au matériel et aux équipements mécanisés.

Il est mis en œuvre à travers les quatre (04) Actions suivantes :

- Action 1 : Développement des mécanismes de financement du secteur ;
- Action 2 : Développement des aménagements et des infrastructures agricoles ;
- Action 3 : Développement des infrastructures du monde rural ;
- Action 4 : Soutien à l'acquisition des équipements agricoles.

OBJECTIF	Améliorer les performances des facteurs fondamentaux de production et le cadre de vie en milieu rural	
Indicateur	Intitulé:	proportion de la production issue des exploitations modernes
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	52.11
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	61.87
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE FINANCEMENT DU SECTEUR Action 03: DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL Action 04: SOUTIEN À L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES Action 05: COORDINATION ET GESTION	
DOTATIONS INITIALES	AE 32 884 406 722	CP 32 884 406 702
RESPONSABLE DU PROGRAMME	FALAINA,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La stratégie de ce programme consiste à moderniser l'agriculture familiale et l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie nationale, sous régionale et internationale.

Il s'agira de développer l'entretien des routes agricoles, d'améliorer l'habitat rural, d'améliorer les infrastructures socioéconomiques et l'appui au développement communautaire.

S'agissant du financement des activités agricoles, le MINADER ambitionne de rénover les mécanismes de financement des activités agricoles en s'appuyant sur une banque agricole et

sur des banques de proximité (EMF), sans pour autant exclure les banques commerciales qui seraient intéressées. Le budget d'investissement public et les fonds concessionnels de la coopération bilatérale et multilatérale seront davantage mis à contribution pour satisfaire les besoins de refinancement, de conditions de crédit et de couverture des risques dans le secteur rural. Un contrôle resserré des établissements de micro finance bénéficiaires de ces lignes de crédit sera demandé à la Commission Bancaire.

Concomitamment à l'appui fourni aux exploitations familiales, le MINADER compte mettre l'accent sur le développement des moyennes et grandes exploitations agricoles dans les différentes Régions du pays, selon leurs spécificités agro-écologiques afin de réaliser des rendements d'échelle et d'accroître substantiellement la production. Cette action sera accompagnée par une forte activité de désenclavement des zones de production pour permettre le plein épanouissement des exploitations et productions paysannes.

Il s'agira, dans le cadre de la mécanisation agricole, de faciliter l'accès du plus grand nombre d'exploitants agricoles, notamment les jeunes et les femmes, à la motorisation et à la traction animale.

le contexte d'exécution s'appréhende à la mesure de l'influence substantielle des instruments juridiques d'importance et de l'environnement socio-économique et sécuritaire qui a prévalu :

LES INSTRUMENTS JURIDIQUES

L'exécution du BIP au titre de l'exercice 2020 s'inscrit dans un contexte particulièrement marqué par l'entrée en vigueur de nouveaux textes, induits par la réforme des finances en cours au Cameroun.

Dans ce cadre, les principaux textes ci-après, ont fortement influencé la mise en œuvre de ce Programme :

- la Loi No 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques;
- la Loi No 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun;
- la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019, portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ;
- le Décret 2010/0242/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux CTD en matière d'activités de promotion agricoles et de développement rural ;
- le Décret No 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- le Décret No 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public;
- la Circulaire N° 00008349/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020.

L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET SECURITAIRE

Il s'est caractérisé par :

- la survenue de la pandémie à Covid 19 dont la riposte a impacté sur le budget national avec la révision de la loi des finances, qui a favorisé : l'annulation de certaines activités, le retard dans l'exécution d'autres activités ;
- L'entrée en vigueur des Appuis budgétaires dans le secteur développement rural : le Cameroun s'est engagé vis-à-vis de ses Partenaires en l'occurrence l'Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement dans les Appuis Budgétaires de première génération focalisés sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural ;
- la poursuite de la mise en application de l'option de Décentralisation, à travers la mise à disposition des ressources transférées aux collectivités territoriales décentralisées ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la politique de développement de l'agriculture de seconde génération à travers l'opérationnalisation des politiques de mécanisation et la mise en place des projets et programmes de développement des chaînes de valeurs agricoles ;
- la poursuite des activités du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- La poursuite de l'opérationnalisation du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) pour l'Accélération de la croissance ;
- La persistance des foyers d'insécurité à certaines frontières du pays et dans les régions du Nord-ouest, du Sud-Ouest ;
- La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable ;
- L'amenuisement des ressources budgétaires.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - 43,22 % des exploitations agricoles (petites et moyennes) ont reçu des subventions et/ou crédits - 25.28 % de terres agricoles aménagées - 287 arrondissements ont accès aux services de base (points d'eau, pistes) - 0,54 tracteur pour 1000 ha (motoculteurs et tracteurs) 	
Taux de réalisation de l'indicateur	89%	
	Valeur de l'indicateur en 2020 : 55,06	
Dotation initiales	AE : 32 884 406 722	CP : 32 884 406 702
DOTATION DE CREDITS REVISEE	AE : 30 415 775 236	CP : 30 415 775 216

(écarts= Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE : 2 468 631 486	Ecart CP : 2 468 631 486
Crédits consommés	AE : 24 956 448 277	CP : 24 855 909 275
TAUX DE CONSOMMATION DES CREDITS	81,72%	
ACTIVITES MAJEURES REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> - financement de 06 Coopératives de CVECA ; - Remise en état d'engins agricoles ; - Acquisition des batteries, des kits de filtration et des pièces de rechange pour camions et engins agricoles ; - 309 km de routes en terres aménagées - construction et aménagement des puits ; - construction des marchés agricoles 	
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Les écarts observés se justifient par le fait que les ressources allouées aux différentes actions ont permis de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - financer les activités agricoles à travers les réseaux de CVECA; - poursuivre la mise en œuvre des activités concourant à l'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles et des populations rurales en général ; - densifier le réseau de routes agricoles et d'améliorer le cadre de vie des populations rurales par le renforcement des infrastructures commerciales et communautaires. 	
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'octroi des crédits aux coopératives de CVECA - Poursuivre le refinancement des EMF; - Poursuivre les actions de désenclavement des Bassins de Production : - Renforcer le dispositif de stockage, conservation et transformation des produits agricoles ; - Renforcer les infrastructures communautaires; - Renforcer les réseaux d'alimentation en eau potable 	

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Le nombre de tracteur ou de motoculteurs utilisés pour 1000 ha est passé de 0,44% en 2019 à 0,54% en 2020 , tandis que le volume de financement a substantiellement baissé, passant de 34,6 en 2019 à 24, 6 en 2020.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	89	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 30 415 775 236	CP 30 415 775 216
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 2 468 631 486	Ecart CP 2 468 631 486
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 24 956 448 277	CP 24 855 909 275
TAUX DE CONSOMMATION	82,05 %	81,72 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Les écarts observés se justifient par le fait que les ressources allouées aux différentes actions ont permis de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - financer les activités agricoles à travers les réseaux de CVECA; - poursuivre la mise en œuvre des activités concourant à l'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles et des populations rurales en général ; - densifier le réseau de routes agricoles et d'améliorer le cadre de vie des populations rurales par le renforcement des infrastructures commerciales et communautaires. 	
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'octroi des crédits aux coopératives de CVECA - poursuivre le refinancement des EMF; - poursuivre les actions de désenclavement des Bassins de Production : - renforcer le dispositif de stockage, conservation et transformation des produits agricoles ; - renforcer les infrastructures communautaires; - renforcer les réseaux d'alimentation en eau potable. 	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Le Programme 393 a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2020 à travers les quatre (04) Actions suivantes :

- Action 1 : Développement des mécanismes de financement du secteur ;
- Action 2 : Développement des aménagements et des infrastructures agricoles ;
- Action 3 : Développement des infrastructures du monde rural ;
- Action 4 : Soutien à l'acquisition des équipements agricoles.

Action 01 DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE FINANCEMENT DU SECTEUR								
OBJECTIF	Améliorer l'accès des exploitations agricoles, (petites et moyennes) au financement Améliorer l'accès des exploitations agricoles, (petites et moyennes au financement)							
Indicateur	Intitulé:	Proportion des exploitations agricoles (petites et moyennes ayant reçues les subventions et/ou crédits)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 96	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2018						
	Valeur de référence:	37.98						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	48.46						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	45,12						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	200 000 000	200 000 000	322 073 750	322 073 750	322 073 750	322 073 750	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - l'institutionnalisation du Fonds de Facilitation pour l'octroi des crédits aux producteurs ; - conflits sociaux dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; - arrimage au processus de mise en conformité des réseaux de CVECA avec les exigences de la réglementation sous régionale sur la Micro finance; - les ressources initialement prévues pour le refinancement des EMF ont été annulées, conformément à la loi rectificative en faveur de la riposte à la pandémie à covid 19. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	06 Coopératives de CVECA ont bénéficié du financement de 100 millions FCFA.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées ont permis de financer les activités agricoles à travers les réseaux de CVECA. la valeur atteinte en 2020 est de 45, 12, pour une cible de 47.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'octroi des crédits aux coopératives de CVECA; - poursuivre le refinancement des EMF. 							

Action 03 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL

OBJECTIF	Améliorer le cadre de vie des populations rurales							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'arrondissements ayant accès aux services de base (Points d'eau, Pistes)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85,4	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		259.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		315.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		287						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	28 225 400 020	28 225 400 000	22 019 848 664	22 019 848 644	16 961 720 251	16 879 956 249	77,02 %	76,65 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement du dispositif de Transfert des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation ; - persistance de l'Insécurité transfrontalière ; - persistance des conflits sociaux dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; - annulation de certaines activités, suite à la loi de finances rectificative en faveur de la riposte à la pandémie à covid 19; - ralentissement de certaines activités du à la pandémie à covid 19. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - 30/30 bâtiments à usage communautaires construits et achevés (cases communautaires, CEAC); - 02/02 magasins de stockage construits; - 02/02 marchés ruraux construits; - 126/ points d'eau construits; - 42 points d'eau réhabilités; - 309 km de routes en terres aménagées; - 68 ouvrages d'art construits; - 69.5 km de route bitumées. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>Les ressources allouées ont permis de densifier le réseau de routes agricoles et d'améliorer le cadre de vie des populations rurales par le renforcement des infrastructures commerciales et communautaires.</p> <p>287 Arrondissements ont eu accès aux services de base, pour une cible fixée à 336 en 2020.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les actions de désenclavement des Bassins de Production ; - renforcer le dispositif de stockage, conservation et transformation des produits agricoles ; - renforcer les infrastructures communautaires ; - renforcer les réseaux d'alimentation en eau potable. 							

Action 04 SOUTIEN À L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

OBJECTIF	Améliorer l'accès des exploitants agricoles au matériel et aux équipements mécanisés							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de tracteurs pour 1000 ha (motoculteurs et tracteurs)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		-					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		0.46					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		0.66					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0,54					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 270 856 000	1 270 856 000	629 227 250	629 227 250	629 227 250	629 227 250	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration de la politique publique de mécanisation agricole; - option de rétrocéder les pools d'engins au CENEEMA. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - remise en état d'une niveleuse et d'un bulldozer; - acquisition des batteries, des kits de filtration et des pièces de rechange pour camions et engins agricoles. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les ressources ont permis la remise en état des engins. La valeur atteinte est de 0,54, correspondant à la cible fixée en 2020.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre avec l'acquisition d'engins agricoles; - valider et mettre en œuvre la politique publique de mécanisation agricole. 							

Action 05 COORDINATION ET GESTION

OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 188 150 702	3 188 150 702	7 444 625 572	7 444 625 572	7 043 427 026	7 024 652 026	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Aucune activité budgétisée							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> -Les ressources n'ont pas été mises à la disposition du Programme. -Pas d'indicateur affecté à cette action. 							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> -animer les dialogues de gestion, -produire les documents relatifs au pilotage de la performance du Programme, -réaliser les missions de contrôle. 							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 394

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES
SPECIFIQUES A L'AGRICULTURE

Responsable du programme

TAMUNGANG NEE TAKA JUSTINE

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 394 est intitulé : Gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture. Il a pour objectif global, d'améliorer l'exploitation durable des terres arables, dans le respect des contraintes environnementales. De manière spécifique, sa mise en œuvre concoure entre autre à :

- La mise en place d'un plan national d'affectation des terres agricoles ;
- La réalisation des projets d'aménagement des ressources en eau ;
- La restauration de la fertilité des sols ;
- L'amélioration de la qualité des intrants agricoles.

Il est implémenté à travers les quatre (04) Actions suivantes :

- Action 01 : Amélioration de l'accès au foncier agricole ;
- Action 02 : Aménagement des ressources en eau ;
- Action 03 : Aménagement des ressources pédologiques ;
- Action 04 : Coordination et Gestion.

OBJECTIF	Améliorer l'exploitation durable des terres arables dans le respects des contraintes environnementales	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des superficies agricoles nationales utilisant des bonnes pratiques de la fertilité et respectant les contraintes environnementales
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	14.04
	Année de référence:	2018
	Valeur Cible	16.8
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE Action 02: AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES EN EAU Action 04: COORDINATION ET GESTION	
DOTATIONS INITIALES	AE 316 699 344	CP 316 699 344
RESPONSABLE DU PROGRAMME	TAMUNGANG NEE TAKA JUSTINE,	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Sur le plan stratégique un des enjeux majeurs dans la réussite des actions du MINADER est de rendre accessibles et disponibles, les facteurs de production au premier rang desquels figure un accès sécurisé à la terre. Aussi, l'atteinte des objectifs de ce Programme a été fortement influencée par les aléas suivants :

- Une dégradation accélérée des ressources naturelles notamment des terres agricoles, des pâturages et du couvert boisé avec des effets néfastes sur la dynamique du milieu, fertilité des sols, l'alimentation des cheptels. Elle entraîne par la suite des migrations vers les zones peu occupées, des conflits entre les différents utilisateurs des ressources et de l'espace, et une insécurité alimentaire ;

- La signature d'une convention de partenariat entre l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) de la coopération marocaine et le MINADER, qui a permis le renforcement des capacités techniques des cadres, et a contribué à l'élaboration de la carte d'aptitude des sols du Cameroun ;
- La crise sanitaire due à la COVID 19, qui a entraîné un démarrage tardif des activités du Programme, et a rendu difficile, le déplacement des experts étrangers.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Cette performance s'explique entre autres par les résultats enregistrés à la suite des actions suivantes :

- Amélioration de l'accès au foncier, avec un taux de réalisation de 53 % ;
- Amélioration de la ressource en eau 25% ;
- Aménagement des ressources pédologiques avec un taux de réalisation de 95,7 % ;
- Coordination et gestion.
- En résumé le Programme aura atteint un taux de réalisation de 57,9%.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	10.01% des superficies agricoles utilisent les bonnes pratiques de fertilité respectant les normes environnementales	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	-288	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 109 900 000	CP 109 900 000
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 206 799 344	Ecart CP 206 799 344
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 109 849 565	CP 109 849 965
TAUX DE CONSOMMATION	99,95 %	99,95 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des ressources destinées à l'obtention des titres fonciers a connu des difficultés de déblocage ; -l'amenuisement des ressources financières, au profit de la lutte contre la COVID 19 ; - la majeure partie des activités n'a pas été budgétisée. <p>la valeur atteinte en 2020 est de 10,01, relativement à la cible de 17,29.</p>	
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre le Programme 394 restructuré ; - accentuer le processus d'élaboration des instruments juridiques en vue de l'élaboration du code rural ; - sécuriser les fermes semencières du MINADER par l'obtention des titres fonciers ; - poursuivre l'élaboration de la carte d'aptitude des sols ; - étudier la faisabilité sur la restauration des paysages agricoles dégradés au Cameroun. - analyse du cadre Harmonisé du Cameroun sur la sécurité alimentaire Nutritionnelle ; - enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle(ENSAN). 	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Programme 394 a été implémenté à travers les quatre (04) Actions suivantes :

- Action 01 : Amélioration de l'accès au foncier agricole ;
- Action 02 : Aménagement des ressources en eau ;
- Action 03 : Aménagement des ressources pédologiques ;
- Action 04 : Coordination et Gestion.

Action 01 AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE									
OBJECTIF	Mettre en œuvre un plan d'affectation des terres								
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des terres agricoles effectivement affectées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 53		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2018						
	Valeur de référence:		9.2						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		10.07						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5,9						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	94 900 000	94 900 000	94 900 000	94 900 000	94 900 000	94 900 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - - absence d'instruments juridiques encadrant le plan d'affectation des terres et la sécurisation du patrimoine foncier du MINADER (fermes semencières, CRA, EFSDC, ETA) : - - difficultés dans la sécurisation des fermes semencières du MINADER; - - poursuite de l'élaboration du code rural avec les ressources antérieures. 								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	L'élaboration et la validation des termes des références en vue de l'obtention d'une autorisation de déblocage des fonds auprès du MINEPAT et du MINFI afin de sécuriser les fermes semencières du MINADER.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Déblocage partiel des ressources allouées à la sécurisation des fermes semencières du MINADER. La cible fixée en 2020 était de 11, 14 et la valeur atteinte est de 5,9.								
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le nombre de titres fonciers des fermes semencières du MINADER; - Parachever le Projet de Code Rural; - Finaliser le plan d'affectation des terres sur les bassins de production; - Reformuler l'action qui s'intitulera désormais : Promotion de l'accès au foncier et amélioration de la gestion durable de l'espace rural. 								

Action 02 AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES EN EAU

OBJECTIF	Mettre en œuvre les projets d'aménagement des ressources en eau							
Indicateur	Intitulé:		Superficies des terres agricoles irriguées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2018					
	Valeur de référence:		98301.06					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		130365.34					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	15 000 000	15 000 000	0	0	0	0	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Amenuisement des ressources budgétaires, dû à la pandémie de COVID 19.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - - 10 micro-barrages ont été réalisés sur 10 prévus ; - - 35 kilomètres de digues ont été construites sur 35 prévus ; - 8 kilomètres de cours d'eau ont été curés sur 08 prévus. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - pesanteurs dans le déblocage des fonds en régie ; - non budgétisation des activités initialement programmées. <p>Les résultats mentionnés, ont été réalisés par UNVDA, responsable d'activité.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la politique de l'hydraulique agricole; - reformulation de l'action en : Renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. 							

Action 04 COORDINATION ET GESTION

OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	206 799 344	206 799 344	0	0				
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Tension de trésorerie.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	aucune activité budgétisée.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Aucune ressource financière dédiée à cette Action.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer les outils de pilotage ; - organiser des missions de collecte des données ; - organiser des dialogues de gestion ; - produire des documents de reporting trimestriels et annuels. 							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

A titre de rappel, l'objectif stratégique du MINADER, tel que défini dans la SDSR/PNIA est de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous régionale, dans lequel le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, en assurant la sécurité alimentaire des populations pour un développement durable, respectueux de l'environnement.

Cet objectif repose sur quatre piliers, à savoir :

- Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles ;
- Moderniser les infrastructures du monde rural et de production agricole ;
- Gérer durablement les ressources naturelles spécifiques à l'agriculture ;
- Renforcer la gouvernance et l'appui institutionnel dans le sous-secteur.

Les quatre piliers susmentionnés ont été déclinés en quatre programmes :

Le programme technique N°1(392) intitulé « Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles » ;

Le programme technique N°2(393) intitulé « Modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole » ;

Le programme technique N°3 (394) intitulé « Gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture » ;

Le programme support (391) intitulé « Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Agriculture et développement rural ».

Le principal défi à relever dans le secteur rural, concerne le passage à une production rurale semi intensive et industrielle, qui permettra :

- D'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires au niveau de la consommation interne ;
- D'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation interne pour les filières extraverties ;
- Et enfin, de développer les exportations, et d'améliorer ainsi la balance commerciale.

Dans cette perspective, des indicateurs de performance avaient été élaborés et leurs valeurs cibles ont été fixées. Ainsi, les résultats atteints en 2020 par rapport à ces valeurs, sont relativement satisfaisants, au vu du contexte macro environnemental assez défavorable.

En effet, en ce qui concerne le Programme 391, l'Homme a été au centre des principales activités menées, à travers le renforcement des capacités des personnels et la construction et la réfection des bâtiments d'astreinte. Par ailleurs, un grand pas a été franchi dans la production des documents statistiques, justifiant le taux de réalisation global de ce programme qui est de 81,45%.

S'agissant du Programme 392, on constate une augmentation sensible de la productivité des principales filières agricoles, avec un taux de réalisation global de 95%.

Le Programme 393 pour sa part, a atteint un taux de réalisation global de 89%, grâce à la construction des marchés agricoles, l'aménagement des routes, la construction et la réhabilitation des points d'eau.

Enfin, le programme 394 a été animé principalement par l'aménagement des superficies hydro agricoles pour la culture du riz. Il a atteint un taux de réalisation de 57,9%.

3.2. LEÇONS APPRISSES

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des programmes, il serait souhaitable à l'avenir de :

Pour le programme 391

- former les acteurs de la chaîne, à la production des documents requis ;
- d'allouer des ressources financières à la coordination et la gestion du programme.

Pour le programme 392

- renforcer les capacités des acteurs.

Pour le programme 393

- doter les Services Déconcentrés d'une ligne budgétaire dédiée au suivi de l'exécution des Projets dans les CTD.

Pour le programme 394

- permettre au contrôleur de gestion, un accès permanent à l'application PROBMIS,
- mettre à la disposition du Responsable de Programme et du contrôleur des Gestion, des ressources financières et matérielles nécessaires à la collecte des données ;
- lors des derniers arbitrages, les activités prioritaires proposées par le Responsable du programme et validées en commission de maturation,

En somme, une meilleure exécution budgétaire au MINADER, nécessite la prise de certaines dispositions, à l'instar de :

- la collaboration entre les différents maillons de la Chaîne PPBS ;
- l'opérationnalisation du Contrôle de gestion des Régions ;
- la mise en place au niveau des services déconcentrés, d'un cadre de concertation entre les différentes administrations concernées par les ressources transférées aux CTD ;
- le renforcement des capacités de tous les acteurs, en matière de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi- évaluation ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi efficace de l'exécution des activités ;
- l'implémentation du dialogue de gestion, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel;
- annualiser les données du PPA, pour faciliter l'évaluation lors de l'élaboration du RAP.
-

3.3. PERSPECTIVES 2021

Les perspectives pour l'année 2021 se feront dans un environnement dominé par :

- la persistance de la crise sanitaire et ses corollaires ;
- la persistance des crises sécuritaires dans les Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement SND 30 ;
- La réduction du budget du MINADER ;
- l'accélération du processus de décentralisation ;
- la dématérialisation des procédures de contrôle phytosanitaire.

Ces perspectives sont non seulement le fruit des instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de réduire les importations du riz et du maïs, mais aussi conçues sur la base des défis majeurs que lui imposent les fonctions essentielles et vitales, dont le secteur agricole et rural a la charge, à savoir :

- réduire les importations de riz et de maïs ;
- garantir la sécurité alimentaire des ménages et de la nation ;
- approvisionner les industries en matières premières ;
- contribuer à la couverture des besoins alimentaires des pays voisins, compte tenu de la forte demande de la sous- région ;
- approvisionner le pays en devises grâce aux exportations ;
- contribuer à la réduction du chômage rural à travers la création d'emplois
- contribuer à la paix et la stabilité sociale par la réinsertion des jeunes démobilisés.

A cet effet, le cadre stratégique est régi par les quatre leviers ci-après :

- l'amélioration de la productivité, de la production et de la compétitivité des filières agricoles;
- l'amélioration de l'environnement infrastructurel et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés;
- le renforcement de la résilience des systèmes de production agricole face au changement Climatique et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales ;
- la gouvernance et l'appui institutionnel dans le sous-secteur agriculture et développement rural.

Par conséquent, les perspectives du MINADER pour l'exercice budgétaire 2021 peuvent sans exhaustivité se résumer ainsi qu'il suit :

Pour le Programme 391 :

- la poursuite de l'apurement du stock de la dette flottante ;
- l'alignement des programmes à la Stratégie Nationale de Développement ;
- le renforcement des capacités des personnels ;

- la construction et la réhabilitation des bâtiments des DRADER et DDADER ;
- l'organisation des élections à la CAPEF ;
- l'organisation de la table ronde de l'agriculture ;
- la poursuite du module de base du RGAE.

Pour le Programme 392 :

- l'acquisition des kits météorologiques ;
- la mise en œuvre des stratégies de développement des filières café, cacao...
- la promotion de la culture du riz sur toute l'étendue du territoire national ;
- la promotion de l'entrepreneuriat jeune par l'appui à l'installation des jeunes dans leurs micro-projets ;
- la mise sur pied d'un dispositif de surveillance et d'alerte phytosanitaire.

Pour le Programme 393 :

- l'acquisition des équipements d'accompagnement à la production (tracteurs et accessoires, unité de décorticage, motoculteurs et accessoires...).

Pour le Programme 394

- l'analyse du cadre Harmonisé du Cameroun sur la sécurité alimentaire Nutritionnelle;
- la réalisation des enquêtes nationales sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN).